

LES COMMISSAIRES SCOLAIRES DU QUÉBEC

Quelques chiffres

- 1311 commissaires élus au suffrage universel (mandat de 4 ans) siègent au conseil des commissaires de chacune des 72 commissions scolaires de la province.
- Le conseil des commissaires compte entre 9 et 25 élus, plus deux parents-commissaires non élus au suffrage universel.
- Dirigé par une présidente ou un président, assisté d'une vice-présidente ou d'un vice-président, lesquels sont nommés par l'ensemble des commissaires, le conseil des commissaires siège au moins une fois par mois.

Le rôle des commissaires

- Administrent la commission scolaire au sein du conseil des commissaires;
- assument des responsabilités similaires à celles dévolues à un conseiller municipal puisque les commissions scolaires constituent un gouvernement local autonome;
- représentent la population qui les a élus;
- administrent les services offerts à 1 180 000 élèves jeunes et adultes, un budget annuel de près de 9 milliards de dollars, plus de 150 000 employés, 2400 écoles et 400 centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et un service de transport scolaire comptant 10 000 véhicules qui transportent quotidiennement 575 000 élèves sur plus de 1 million de kilomètres;
- déterminent les grandes orientations, les objectifs, les priorités et les valeurs que doit privilégier la commission scolaire;
- adoptent le budget et en assurent le contrôle;
- assurent la répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières entre les écoles et les centres;
- adoptent les grandes politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement;
- assurent le contrôle ultime quant au respect des lois et règlements;
- adoptent la planification stratégique, le plan triennal de répartition des immeubles, le calendrier scolaire, la politique du transport scolaire, etc.;
- évaluent les résultats des activités de leur commission scolaire;
- rendent des comptes aux citoyens concernant l'accessibilité ainsi que la qualité des services éducatifs et communautaires.

Les devoirs des commissaires

- Se préparer pour les séances du conseil des commissaires;
- participer aux séances du conseil des commissaires;
- participer aux rencontres des conseils d'établissement de son quartier et à différents comités;
- participer à des activités de représentation auprès d'organismes de son milieu;
- rencontrer des gens de son quartier afin de percevoir leurs valeurs, aspirations et besoins et de faire connaître leurs préoccupations à la commission scolaire;
- assister les gens de son milieu dans leurs démarches auprès de la commission scolaire en les conseillant et en les aidant à s'orienter dans les structures de l'administration;
- répondre aux demandes de renseignement de ses concitoyens;
- informer la population des décisions, projets, services offerts et orientations de la commission scolaire;
- pour assurer la qualité de ses décisions et traiter les dossiers avec équité et justice, le commissaire doit étudier à fond les dossiers, évaluer objectivement, consulter et participer à des sessions de perfectionnement, des colloques et des comités de travail en pédagogie et en administration publique.

Les qualités des commissaires

- Connaissance de leur circonscription électorale et des besoins qui y sont manifestés, notamment dans les écoles et les centres;
- connaissance des enjeux et des tissus social, économique et culturel du milieu;
- connaissance des besoins de formation des concitoyens;
- volonté de se dévouer pour l'éducation des élèves jeunes et adultes ainsi que pour le développement de la communauté.

La réussite de la démocratie scolaire

- La démocratie scolaire a permis aux commissions scolaires de mûrir, de s'adapter et de se positionner en tête du peloton tant pour la rigueur de leur gestion que pour la qualité des services offerts;
- avec des élèves qui se classent aux premiers rangs des pays de l'OCDE et des coûts de gestion qui sont les plus bas de l'administration publique (5 %), les commissions scolaires ont permis au Québec de se créer une place de leader sur la scène mondiale de l'éducation;
- les élus scolaires, soutenus efficacement par des gestionnaires de qualité et un personnel dévoué, centrent leurs actions sur la réalisation de la mission de la commission scolaire et la réussite des élèves;
- la démocratie scolaire est le chien de garde d'un système public d'éducation accessible à toutes et à tous, que l'on soit riche ou pauvre, résident d'un grand centre ou d'une région éloignée, doué ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.